

AVIS D'IMPOSITION
COTISATION FONCIÈRE DES
ENTREPRISES,

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE,
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
ET IMPOSITION FORFAITAIRE SUR
LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX

(prévues aux articles 1519D, 1519F et 1599 quater A du C.G.I.)

2010



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SIE NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX



MME REVELLAT EVELYNE
Pour SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 429259567 00023
Référence de l'avis : 10 94 0592118 52
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement
Identification de l'entreprise redevable : (24)
N° SIRET : 429259567 00023
SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
Département : 94
VAL DE MARNE
Commune : 015
BRY SUR MARNE
Lieu d'imposition :
129 BD PASTEUR
Numéro de rôle : 092
Établi à la date du : 15/10/2010
Date de mise en recouvrement : 31/10/2010

Votre situation

Montant de votre impôt : 610,00 €

Somme à payer 610,00 €
Date limite de paiement : 15/12/2010

RIB du service :
30001 00945 4898G050031 15
Si vous payez par virement, veuillez créditer
impérativement le compte bancaire ci-dessus.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

IDENTIFICATION :
94047
9402311691
051651080470150000 129 35

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Partie à détacher suivant le pointillé

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE
30002076500000070641F47

SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Centre N° 06- NNE 005002

CDP314020002643 *

SARL KHEPRI DE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous

DATE

SIGNATURE

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Références

à rappeler : 10 94 0592118 52 C 092 2010 94047 15/12/2010

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 70001
94974 CRETEIL CEDEX 9



COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Montant en euros : 610,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

109405921186 SARL

KHEPRI DE 30002076500000070641F47

002020000129 83092010940592118520940470976806

61000

10
Papillon réservé à
l'adhésion au
prélèvement à
l'échéance ou mensuel



94047
MME REVELLAT EVELYNE
10 94 0592118 52

FICHE DE CALCUL TP

(cotisation de référence figurant sur la ligne 60 de l'avis de cotisation foncière des entreprises)

Les contribuables qui subissent une augmentation significative de leurs cotisations 2010 du fait de la réforme de la taxe professionnelle (TP) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un dégrèvement dégressif sur quatre ans (de 2010 à 2013).

Le dégrèvement est accordé lorsque la somme de la contribution économique territoriale (CET), des taxes pour les chambres de commerce et d'industrie (TCCI), des taxes pour les chambres des métiers de l'artisanat (TCMA) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dues au titre de l'année 2010 est supérieure de 500€ et de 10% à la somme des cotisations de taxe professionnelle, de TCCI et de TCMA qui auraient été dues au titre de 2010 en application de la législation en vigueur au 31 décembre 2009.

Le tableau suivant détaille le calcul retenu pour déterminer la cotisation de référence figurant ligne 60 de l'avis de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Afin de déterminer les cotisations de TP, TCCI et TCMA qui auraient été dues au titre de 2010 en application de la législation en vigueur au 31/12/2009, cette cotisation de référence devra être minorée du crédit d'impôt prévu à l'article 1647 C *sexies* du CGI dont l'établissement aurait bénéficié en 2010 et corrigée des rôles supplémentaires et dégrèvements.

Identification de l'établissement redevable : 429259567 00023

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION (1)

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	215	Abattement dégressif (2)
	- NON passibles d'une taxe foncière		Réduction pour création d'établissement (3)
6 % des recettes			Réduction artisans et autres (4)
Base brute totale (1)		215	Écrêtement (5)
Base après réductions (5)		215	Total des réductions
			Imposition sur la base minimum (6)

OUI

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul (6)	Commune	Syndicats de communes	Inter- (7) communalité	Département	Région (8)	Taxe spéciale d'équipement (8)	Cotisation nationale de péréquation (9)	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases notées	1 760			1 760	1 760	1 760		
3 - Taux relatifs vote ou taux applicable en 2010	17,76%	%	%	10,82%	1,72%	0,23800%	%	
4 - Cotisations 2010	313			190	30	4		537
5 - Frais de gestion (11)								43

Dégrèvements (12)

8a - Dégrèvement permanent								
8b { Invest nouveaux (DIN) (taux retenu	8b1 - DIN 100%							
	8b2 - DIN 2/3							
	8b3 - DIN 1/3							
8c - Transport sanitaire	%							
8d - Biens affectés à la recherche								
8e - Armateur au commerce								
8f - Véhicules routiers et fluviaux								
9 - Total des dégrèvements								
10 - Total des cotisations de taxe professionnelle								580

TAXES VOTÉES ET PERQUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET AUTRES CONTRIBUTIONS

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

11 - Base d'imposition (13)	1 760
12 - Taux 2009	1,61%
13 - Cotisation	28
14 - Frais de gestion (11)	3
15 - Dégrèvement biens affectés à la recherche (14)	
16 - Dégrèvement armateur au commerce (14)	
17 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie	31

TAXES POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUTRES CONTRIBUTIONS (15)

Droit additionnel à la taxe professionnelle	Droits fixe et additionnel de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat
18 - Base d'imposition	22 - Total droits fixe et additionnel par ressortissant
19 - Taux 2010	
20 - Cotisation	Autres contributions
21 - Rappel taux 2009	23 - Promotion et communication des artisans (16)
25 - Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions	24 - Assurance formation des artisans (17)
26 - Frais de gestion (11)	
27 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions	
27bis - COTISATION DE REFERENCE	28 - Total des cotisations

pour la cotisation minimale de taxe professionnelle

580 29 - Crédit d'impôt (18)

MONTANT
DE LA
COTISATION DE
RÉFÉRENCE TP

611

☛ Sans vous déplacer, par téléphone :

Pour vous renseigner

Centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 impôts (0810 46 76 87)*

Centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :

0 810 012 009* - courriel : ops.lia@finances.gouv.fr

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

☛ Sans vous déplacer, par internet :

impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

☛ Sur place :

Dans votre centre des finances publiques, vous pouvez désormais obtenir les documents fiscaux et poser toutes vos questions soit sur le montant, soit sur le paiement de votre impôt.

Centre des finances publiques

SIE NOGENT-SUR-MARNE IFU

1 RUE JEAN SOULES

94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Tél : 01 49 74 21 46 Courriel : sie.nogent-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : TOUS LES JOURS SAUF SAM-DIM 8H45 A 16H ET SUR RENDEZ-VOUS



Identification de l'établissement redevable : 429259567 00023

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)

1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière

215

2 - Réduction création d'établissement (2)

5 - Base après réductions (4)

215

3 - Réduction artisans et autres (3)

6 - Imposition sur la base minimum (5)

OUI

4 - Total des réductions

Éléments de calcul (6)

Commune

Syndicats de communes

Intercommunalité (6)

Taxe spéciale d'équipement (7)

7 - Bases exonérées

8 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (8)

9 - Bases nettes

10.a - Taux de taxe professionnelle voté en 2009

10.b - Taux relais voté en 2010

10.c - Taux d'imposition 2010 (9)

11 - Total des cotisations exonérées

13 - Cotisation 2010

15 - Total de cotisation foncière des entreprises

2 038

17,58 %

17,76 %

26,69 %

563

12 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (8)

14 - Frais de gestion (10)

2 038

0,93100 %

18

581

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (11)

16.a - Etablissements existant au 01/01/2009 : cotisation due au titre de 2009 (11)

16.b - Etablissements créés ou repris en 2009 : taux 2009 (11)

17.a - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière

17.b - Valeur locative des biens non passibles de taxe foncière

18 - 6 % des recettes

19 - Base brute totale (12)

24 - Base après réductions (4)

26 - Base imposable 2010 (14)

28.a - Cotisation 2010

29.a - Dégrèvement biens affectés à la recherche (16)

30 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie

20 - Abattement dégressif (13)

21 - Réduction pour création d'établissement (2)

22 - Réduction artisans et autres (3)

23 - Total des réductions

25 - Imposition sur la base minimum (5)

27 - Pourcentage applicable pour les cotisations 2010 (11)(15)

28.b - Frais de gestion (17)

29.b - Dégrèvement armateurs au commerce (16)

97 %

2

29

60 - INFORMATION : COTISATION DE RÉFÉRENCE TP (22)

61 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM (5)

62 - Total des cotisations dues (lignes 15+30+36+44+49+50+51+52+53)

63 - Crédit d'impôt (23)

64 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT

611

581

610

610